

DEPARTEMENT
DE TARN-ET-GARONNE

COMMUNE DE COMBEROUGER

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE
ECHELLE : 1/2 500

PRESCRIPTION DU PLU : 22 mars 2013
DEBAT SUR LE PADD : 28 mai 2013
ARRET DU PLU : 10 septembre 2013
ENQUETE PUBLIQUE : Du 20 décembre 2013 au 23 janvier 2014
APPROBATION DU PLU :

4.2

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de projet : Tony PERRONE
55, Avenue des Minimes
31200 TOULOUSE
05 34 42 02 91
urbadoc@free.fr

Légende

Zones Urbaines

- Uua : Zone urbanisée (noyau villageois-bastide)
- Uab : Zone urbanisée (faubourg)
- Uabi : Zone urbanisée en zone inondable (faubourg)
- Ubi : Zone urbanisée (extensions pavillonnaires)
- Ubi : Zone urbanisée en zone inondable (extensions pavillonnaires)
- Ux : Zone urbanisée à vocation d'activités

Zone à urbaniser

- AUa : Zone à urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles (forme villageoise)
- AUbi : Zone à urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles (forme pavillonnaire)
- AUO : Zone à urbaniser fermée

Zone agricole

- A : Zone agricole
- Ai : Zone agricole inondable
- Ah : Habitat diffus en zone agricole
- Ahi : Habitat diffus en zone agricole inondable

Zone naturelle

- N : Zone naturelle
- Ni : Zone naturelle inondable
- Nli : Zone naturelle de loisirs en zone inondable

Le droit de préemption urbain s'applique dans les zones U et AU.
Les zones indicées "i" sont tracées à titre indicatif. Seul le document officiel du PPRI tracé au 1/25 000° est opposable.

Autres prescriptions

- Mise à jour du fond de plan
- Emplacement réservé

Eléments protégés au titre de l'article L 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme

- Calvaire
- Pigeonnier
- Statue
- Fontaine
- Ferme
- Chapelle
- Maison

Haie et alignement d'arbres

Eléments constitutifs de la trame verte et bleue

- Réservoir de biodiversité
- Trame verte
- Trame bleue

Liste des emplacements réservés :			
ER n°1	Extension du cimetière et stationnement	Commune	2971 m²
ER n°2	Elargissement sur 2 mètres de VC n°10	Commune	494 m²